Réf. Farde e-Assemblées : 2741633

N° OJ : 18

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/11/2026

Objet : Asbl Colombia Village.- Subside : 4.800,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2026;

Considérant que l'asbl Colombia Village demande un subside de 4.800,00 EUR pour les frais de fonctionnement;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 4.800,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2026 est octroyé au profit de l'asbl Colombia Village.

Annexes :